

AR PREFECTURE

082-218200855-20210407-DEL2021\_11-DE

Reçu le 12/04/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

TARN-ET-GARONNE

Arrondissement  
de  
MONTAUBAN

DEL 2021\_11

EXTRAIT  
du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 07 avril à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire  
Date de Convocation du Conseil Municipal le 01 avril 2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET,  
Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoît IBRES,  
Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOEL,  
Frédéric RUIZ

Secrétaire de séance : Daniel CRUSBERG

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE- ANNEE 2020**

Madame le Maire donne la parole à Madame Sophie Mespoulet qui présente à l'assemblée le compte de gestion 2020 de la commune, dressé par la DDFIP de Montauban

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

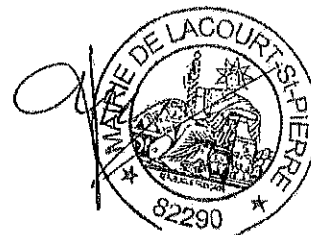
⇒ APPROUVE le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et précise qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibérée en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Françoise PIZZINI



AR PREFECTURE

082-219300855-20210407-DEL2021\_12-DE

Reçu le 12/04/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement  
de  
MONTAUBAN

TARN-ET-GARONNE

DEL2021 12

EXTRAIT  
du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 7 avril à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire  
Date de Convocation du Conseil Municipal le 01/04/2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie  
MESPOULET, Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA,  
Messieurs Benoît IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain  
BONHOURE, Sébastien NOEL, Frédéric RUIZ

Secrétaire de séance : Daniel CRUSBERG

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - ANNEE 2020**

Madame le Maire désigne Madame Sophie MESPOULET pour présenter le compte administratif 2020 de la  
commune et quitte la salle.

Il en ressort :

	Résultat Fin d'exercice 2020
INVESTISSEMENT	
Déficit	0
Excédent	405 871.64€
FONCTIONNEMENT	
Déficit	0
Excédent	150 037.51€

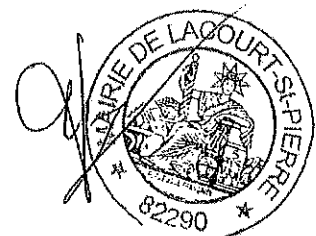
Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

➤ **APPROUVE le Compte Administratif 2020**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
Françoise PIZZINI



AR PREFECTURE

082-218  
Département 47-DEL2021\_13-DE  
Reçu le 12/04/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement  
de  
MONTAUBAN

TARN-ET-GARONNE

DEL 2021\_13

EXTRAIT  
du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 07 avril à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire  
Date de Convocation du Conseil Municipal le 01/04/2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET,  
Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoît IBRES,  
Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOEL,  
Frédéric RUIZ

Secrétaire de séance : Daniel CRUSBERG

Objet : affectation des résultats

Madame le Maire donne la parole à Madame Sophie MESPOULET qui explique aux membres du Conseil Municipal  
qu'il est nécessaire d'affecter au budget 2021, le résultat de l'année 2020 à savoir

	Résultat en clôture CA 2020	Chiffres à prendre pour l'affectation de résultat au budget 2021
INVESTISSEMENT	+ 150 037.51	+ 150 037.51
FONCTIONNEMENT	+ 405 871 64	+ 405 871 64

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

➤ **DECIDE d'affecter le résultat comme suit**

**Investissement Recettes: 150 037.51€**

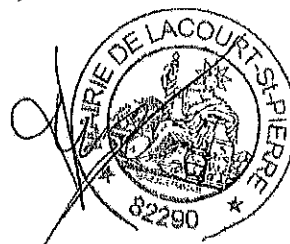
**Fonctionnement Recettes : 405 871.64€**

Fait et délibérée en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Françoise PIZZINI



TARN-ET-GARONNE

DEL 2021\_14

EXTRAIT  
du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 7 avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal le 01/04/2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie  
MESPOULET, Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA,  
Messieurs Benoît IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain  
BONHOURE, Sébastien NOEL, Frédéric RUIZ

Secrétaire de séance : Daniel CRUSBERG

**Objet : Vote des impôts locaux**Madame le Maire donne la parole à Madame Sophie Mespoulet qui porte à la connaissance du Conseil  
Municipal la notification des taux d'imposition : imprimé n°1259 pré-rempli par les services fiscaux  
mentionnant le produit fiscal prévu pour l'année 2021 basé sur les taux des impôts locaux 2020.Elle précise que compte tenu des projets et de toutes les dépenses prévues pour l'année 2021, ne nécessite  
pas d'augmenter la ressource fiscale pour l'équilibre du budget 2021

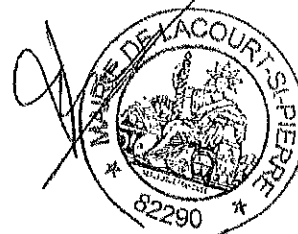
Les taux ont été modifié compte tenu de la perte de la taxe habitation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité:

- **DECIDE** de ne pas augmenter les impôts locaux

Les taux seront donc :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Foncier bâti (Commune + Département)	41.95%	41.95%
Foncier non bâti	67.00%	67.00%

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
dessus.Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que  
Le Maire  
Françoise PIZZINI



AR PREFECTURE

Département  
082-218200399-20210407-DEL2021\_16-DE  
Reçu le 12/04/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement  
de  
MONTAUBAN

TARN ET GARONNE

DEL2021\_16

EXTRAIT  
du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 7 avril à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal le 01/04/2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie  
MBSPOULET, Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA,  
Messieurs Benoît IBRES, Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain  
BONHOURE, Sébastien NOEL, Frédéric RUIZ

Secrétaire de séance : Daniel CRUSBERG

**Objet : réparation de la toiture de l'église**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la toiture de l'église a besoin  
d'être réparée

Elle présente deux devis et précise que pour les mêmes prestations le devis de la SARL BURG est  
le moins cher

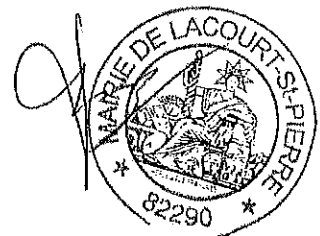
Le montant du devis s'élève à 46 558.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le devis proposé par la SARL BURG d'un montant de 46 558.80€ TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que  
Le Maire  
Françoise PIZZINI



DE 221\_017

EXTRAIT  
du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 07 avril à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale à la  
Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI, Maire  
Date de Convocation du Conseil Municipal le 01/04/2021

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Florence SARTORI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET,  
Elaura PEREZ, Hélène PITREL, Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoît IBRES,  
Daniel CRUSBERG, David ALFONSO, Patrice BOURDIOL, Alain BONHOURE, Sébastien NOEL, Frédéric  
RUIZ

Secrétaire de séance : Daniel CRUSBERG

**OBJET : DEPOT DE DEMANDE AUPRES DU PREFET D'UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG)  
ET DOSSIERS LOI SUR L'EAU POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU  
SUR LES BASSINS VERSANTS DE L'AVEYRON ET DU TARN**

Vu l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'article L. 215-16 du code de l'environnement,

Vu l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales et plus précisément l'exercice de la compétence  
GEMAPI,

Vu le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021,

Vu la délibération n°160 du 5 octobre 2017 du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté  
d'Agglomération décidant de se doter de la compétence « GEMAPI »,

Vu la délibération n°78 du 8 Avril 2021 du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté  
d'Agglomération décidant de valider la procédure de DIG en vue d'entreprendre les travaux du PPG,

Afin de respecter les objectifs fixés par le SDAGE Adour-Garonne, la commune de Lacourt Saint Pierre, à travers  
le Grand Montauban Communauté d'Agglomération s'est engagé à la réalisation de l'objet du Programme  
Pluriannuel de Gestion (PPG) sur les cours d'eau suivants :

- Pour le bassin versant de l'Aveyron (rive gauche) : Le Grand Mortarieu, Le Petit Mortarieu, Le Frézal,  
Le Dragan, Le Dragan/Rossignol
- Pour le bassin versant du Tarn (rive gauche) : Le Payrol, Le Miroulet, La Garenne

Ce PPG a permis de programmer et chiffrer les travaux à réaliser sur ces cours d'eau au titre de l'intérêt général.

La procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été instituée pour permettre à un maître d'ouvrage public  
d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un  
caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe,  
et visant :